

MAIRIE DE  
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de  
Besançon**

Publié le : 12/08/2026

VOI.26.00.A02434

OBJET : Arrêté temporaire de circulation  
RUE DE LA VIOTTE

Le Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10  
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription  
Vu l'arrêté DAG.26.00.A80 du 30 avril 2026 qui donne délégation de signature à M. Pascal ORLANDI  
Vu la demande de l'entreprise JB MENUISERIE  
Considérant que des travaux de livraison de matériaux rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers RUE DE LA VIOTTE

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le 12/08/2026, le stationnement des véhicules est interdit RUE DE LA VIOTTE en face du N°16 sur 7 places. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

**Article 2 :** Le 12/08/2026, des microcoupures de circulation seront instaurées, RUE DE LA VIOTTE.

Pour permettre la sortie du camion de livraison de la RUE DE LA VIOTTE sur ces deux dates, des hommes trafic de l'entreprise seront positionnés pour encadrer la marche arrière en direction de l'AVENUE DU MARECHAL FOCH.

**Article 3 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

**Article 4 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



**Article 5 :** M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le ~~11 AOUT~~ 2026

Pour le Maire,  
Par délégation,

Pascal ORLANDI  
Adjoint en charge des Infrastructures, aux Grands  
travaux et à la Transition écologique

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name and title of the signatory.